

Consultation 2023: pas tous sur un pied d'égalité



Section LFMM - 28 janvier 2023

Plus de la moitié des contrôleurs du CRNA SE se sont exprimés pour réclamer plus d'équité de traitement, afin que toutes les sensibilités puissent avoir leur place. A l'aube d'une énième consultation, est-ce que les règles ont été les mêmes pour tout le monde?

Alors que notre Chef de centre a défini un "cadre" pour la préparation de l'été 2023, (en novembre 2022) il n'a cessé de le modifier comme bon lui semble...Il a ainsi rajouté des obligations à respecter pour valider un projet mais les règles ne sont pas les mêmes en fonction du cadre dans lequel on rentre:

Règles imposées pour être "validé"	Projets cadre "Arrêté 2002"	Projets cadre "XP"
Respect de la période de charge fixée	OUI	OUI Mais acceptation du service d'un projet qui dépasse la période fixée
Obligation de "Renforts de service"	OUI	NON
Obligation de modification du préavis de dépôt des congés	OUI	NON

Il a aussi décidé d'offrir des compensations, mais là encore les projets ne sont pas tous logés à la même enseigne:

Compensations accordées	Projets cadre "Arrêté 2002"	Projets cadre "XP"
Congés HQ grâce aux détachés	OUI mais seulement 2/3/5 en fonction du nombre de PC par équipe	OUI 6/11/20 en fonction du nombre de PC par équipe
Congés HQ grâce aux FMPistes	NON Même si la performance est plus importante les week-ends que pour le projet XP	OUI

Une telle différence de traitement est indigne. L'administration se souvient du résultat de la consultation en 2022 et met ainsi toutes les chances de son côté pour que "son projet" passe enfin. Elle aura ainsi carte blanche pour l'été 2024.